



Avantage prêt véhicule de fonction depuis plusieurs années

Par **antonisa**, le **27/12/2015** à **19:15**

Bonjour, rnJe voudrais savoir si mon employeur peut me retirer ma voiture de fonction. J'étais en arrêt de travail pendant 2 mois après une intervention chirurgicale, à mon retour mon employeur me fait comprendre que je n'aurais plus de véhicule de fonction (véhicule en location longue durée qui arrive à terme) Par contre rien est indiqué sur mon contrat ni sur ma fiche de salaire ni conventionnel ? Je suis amené à bouger régulièrement. Que puis je faire ?

Par **morobar**, le **28/12/2015** à **09:18**

Bonjour,rnCelui qui se prévaut d'un usage doit en démontrer la réalité.rnEn l'absence de toute disposition contractuelle, d'avantage en nature déclaré, vous devrez prouver que vous bénéficiez d'un véhicule de fonction et non d'un véhicule de service.rn[citation]Je suis amené à bouger régulièrement[/citation]rnS'il s'agit de déplacements professionnels, c'est à l'employeur de mettre à disposition du salarié le moyen de transport adéquat, voiture, train, avion, taxi...

Par **Lag0**, le **28/12/2015** à **11:48**

Bonjour,rnUn véhicule de fonction doit normalement être prévu au contrat car c'est un élément du salaire. C'est pourquoi vous devez payer des charges sociales et des impôts dessus (rôle de l'avantage en nature).rnL'employeur ne peut pas décider unilatéralement le retrait d'un véhicule de fonction, il faut l'accord du salarié puisque c'est une modification du contrat et une

compensation salariale.
Mais, à vous lire, j'ai vraiment un doute sur le fait qu'il s'agisse bien d'un véhicule de fonction...